



**Bonsaï, la part du colibri**  
La Pépinière du Marais de Provin

16-18 rue Charles Vion  
59185 PROVIN

Tel.

Mail : [contact@bonsailapartducolibri.org](mailto:contact@bonsailapartducolibri.org)

Adoption faite le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Réalisé par : \_\_\_\_\_

# CONVENTION D'ADOPTION D'UN BONSAÏ

L'adoptant, Mr / Mme \_\_\_\_\_,

Demeurant à \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Certifie avoir adopté à la pépinière du Marais de Provin le bonsaï ci-après :

Espèce : \_\_\_\_\_

Nombre d'années de travail : \_\_\_\_\_

Référence : \_\_\_\_\_

**L'adoptant** prend le bonsaï dans l'état où il le trouve en toute connaissance de cause et s'engage à :

- Prendre soin de l'arbre sauvé selon les besoins de son espèce.
- Participer à un atelier Découverte offert par l'association s'il n'est pas :
  - Membre d'un Club ou d'une association de bonsaï,
  - Déjà un connaisseur des techniques et de l'art du bonsaï.
- Ne pas tenir l'association pour responsable et à ne pas engager d'action en justice ou amiable en réparation, en cas de maladie cachée de l'arbre nécessitant des soins particuliers.

**L'adoptant** règle à l'association : \_\_\_\_\_ € au titre de l'adoption, \_\_\_\_\_ € au titre de don.

Mode de versement :

- Espèces
- Chèque bancaire
- Carte Bleue

**Ce document fait office de reçu.**

**L'adoptant** reconnaît avoir prise connaissance du présent document et être d'accord.

Fait en double exemplaire à **PROVIN** (59185), le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

*Signature de l'adoptant,  
précédée de la mention « Lu  
et approuvé »*

*Signature du Président de  
**Bonsaï, la part du colibri,**  
Pascal GRADT*

